



[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

# LA LETTRE

N° 2023 22

12 juin 2023

## SYNGENTA ET BAYER ET D'AUTRES ONT DISSIMULE LA TOXICITE DE CERTAINS PRODUITS A L'EFSA.

Deux chercheurs suédois de l'Université de Stockholm, le chimiste Axel MIE et la toxicologue Christine RUDEN ont publié dans la revue scientifique *Environmental Health*, un article mettant en cause plusieurs fabricants de pesticides dans la transmissions de données dans le but d'obtenir une autorisation de mise sur le marché de leurs produits.

Ces chercheurs ont comparé les informations données, pour les mêmes produits d'une part à l'agence américaine et d'autre part à l'agence européenne.

Ils ont ainsi découvert que plusieurs industriels dont BAYER et SYNGENTA ont réalisé et soumis à l'agence américaine des études de DNT (développement neurotoxicité) alors qu'ils ont camouflées à l'agence européenne.

C'est ainsi que des tests menés sur des animaux de laboratoire entre 2011 et 2007, n'ont pu être pris en considération par l'agence européenne lors des premières autorisations de mise sur le marché pour 9 substances (abamectine, éthoprophos, buprofézine, fénamidone, fénamiphos, fluaziname, glyphosate-trimésium, pymétrozine, pyridabène) pour la plupart à la fin des années 2000.

Ceci alors que, selon Yehezkel Ben-Ari, neurobiologiste et directeur de recherche à l'INSERM, « **les impacts des pesticides sur les troubles du neurodéveloppement sont avérés non seulement sur les animaux de laboratoires mais également sur les humains** ». Puis il ajoute: « **sur l'autisme en particulier, mais aussi sur le quotient intellectuel, on sait que les ex-**

**positions maternelles ont un effet sur l'enfant à naître** ».

Le cas de l'éthoprophos est significatif. Avec les données qui leur ont été transmises, les experts américains ont relevé des effets comportementaux sur les animaux de laboratoire à toutes les doses testées. Mais BAYER transmet à l'Agence européenne un dossier avec leurs propres conclusions qui relèvent à l'absence d'effets comportementaux. Ce qui leur permet d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché pour l'éthoprophos en 2007.

En 2016, la firme agrochimique, nouveau propriétaire de cette molécule, redemande l'autorisation de mise sur le marché pour son propre compte. L'EFSA, alertée par les chercheurs suédois, demande des précisions qui ont conduit à l'interdiction de l'éthoprophos en Europe en 2020.

Mais combien de personnes ont elles été contaminées par ce produit pendant plus de 10 années d'utilisation? A comparer avec l'augmentation importante du nombre de cas d'autisme.

A la suite de cette alerte des chercheurs suédois, sur les neuf pesticides en cause, quatre n'ont pas été autorisés à ce jour, quatre sont encore en cours de réexamen, et un seul l'abamectine a été réautorisé en 2023 avec des restrictions sévères d'utilisation. Cette ré autorisation fait l'objet d'un recours juridique de la part de l'ONG Pesticide Action Network Europe.

Cela pose réellement le problème des procédures d'autorisation de mise sur le marché qui reposent, du fait du secret de fabrication, sur la base des données adressées par l'industriel demandeur.

A quand une réforme de cette procédure?

Voilà un sujet intéressant pour les réformateurs actuellement aux pouvoirs.

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur  
[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

Action Santé Solidarité  
Centre Social  
Rue de Pavigny  
39000 LONS LE SAUNIER  
[actionsantesolidarite@gmail.com](mailto:actionsantesolidarite@gmail.com)  
**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**